



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 13 juillet 2021
à 10 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Période de questions du public
- 10.02** Période de questions des membres du conseil
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 juillet 2021, à 10 h

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Déclarer que le conseil d'arrondissement d'Anjou est favorable à ce que le promoteur, dans le cadre du développement du site Centre corporatif Anjou, situé au 9175, boulevard du Golf, puisse céder à l'arrondissement d'Anjou l'ensemble des infrastructures, qu'il réalisera à ses frais et ce, conditionnellement à ce que ces dernières soient conformes à l'ensemble des normes de la Ville de Montréal
- 15.02** Demander au comité exécutif de donner suite au rapport de l'audit de performance financière et de conformité du Vérificateur général, de revoir la dotation octroyée à l'arrondissement et d'informer l'arrondissement d'Anjou des mesures qui seront prises par la ville centre ainsi que des délais applicables

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autoriser une dépense totale de 354 967,78 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à Les enseignes Perfection inc. au montant de 308 667,63 \$, taxes incluses, pour la fabrication en usine et installation de 4 enseignes à affichage dynamique extérieures et d'une enseigne d'identification rétroéclairée extérieure Arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 21-18883 (2 soumissionnaires) - Affecter le surplus au montant de 349 810,48 \$

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), la révision d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) (résolution CA16 12013) relatif à la construction d'un bâtiment commercial situé au 7111, boulevard Métropolitain Est, visant le retrait des parapets de verre
- 40.02** Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification d'une façade faisant face à la voie publique pour une habitation unifamiliale jumelée située au 7841, avenue du Mail

- 40.03** Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification d'une façade faisant face à la voie publique pour une habitation unifamiliale contiguë située au 7770, place Bayeaux

60 – Information

- 60.01** Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 22 juin 2021

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire du 13 juillet 2021